Beaurepaire Infos

Trimestriel n°51





Janvier

2021



Ville de Beaurepaire

www.ville-beaurepaire.fr

Sommaire

Pages 2 et 3
- Vœux du Maire

Pages 4 et 5
- Ça s'est passé

Page 6
- CFAI et Pôle de Formation

Page 7
- Centre Hospitalier de Luzy-Dufeillant

Pages 8 - 9 et 10
- Associations

Page 11
- Urbanisme

Page 12
- Intercommunalité

Page 13
- Environnement
- Brèves

Page 14
- Nouveaux commerçants
- Actualités

Page 15
- État-civil

Page 16
- Agenda - Infos pratiques
- Redevance incitative

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

28 rue Français - 38270 Beaurepaire

Tél. 04.74.79.22.60.
Site internet :
www.ville-beaurepaire.fr
mairie@ville-beaurepaire.fr

Police municipale :
bureau situé en mairie
Tél. 04.74.59.61.50
police@ville-beaurepaire.fr

Vœux du Maire



Crédit photo : Renaud Vezin

Chères Beaurepairoises et chers Beaurepairois,

Cette année, l'habituelle cérémonie des Vœux de la municipalité n'aura malheureusement pas lieu pour les raisons que vous connaissez.

C'est avec l'espoir de meilleurs présages que je vous adresse tous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Que 2021 soit pour vous et pour vos proches, une année pleine de bonheur, de réussite et surtout de santé.

J'ai une pensée pour ceux qui ont été ou sont encore meurtris par cette pandémie et qui ont perdu un proche, pour ceux qui ont perdu leur travail et sont confrontés à des difficultés morales et financières, pour les acteurs économiques très fragilisés malgré leur capacité de résilience et d'adaptation en cette période inédite.

Je veux adresser, au nom de toute l'équipe municipale, mes remerciements à celles et ceux qui œuvrent pour rendre notre commune active, vivante et solidaire malgré cette crise :
Les personnels de santé, nos agents municipaux, les associations caritatives, culturelles et sportives, les commerçants, les restaurateurs et cafetiers, les artisans, les industriels, le corps enseignant, la Gendarmerie, les Pompiers ainsi que les nombreux bénévoles qui soutiennent les actions municipales et associatives, et enfin vous, Beaurepairoises et Beaurepairois, qui avez fait preuve de civisme et de responsabilité.

Je n'oublie pas les services de l'Etat, de la Région, du Département ou encore de notre Communauté de Communes « Entre Bièvre Et Rhône » qui, par leurs actions, ont pu atténuer les effets de la pandémie.

Nous avons démarré notre mandat dans des conditions difficiles mais la nouvelle équipe municipale a géré, je pense, cette crise sanitaire le mieux possible : distribution de masques, réorganisation des services pour continuer

à maintenir des prestations de qualité, accueil des enfants des personnels soignants dans nos écoles en période de confinement, équipement des bâtiments pour respecter les règles sanitaires, contacts téléphoniques avec les personnes âgées isolées, organisation de la campagne régionale de dépistage du Covid-19.

Malgré ce contexte particulier, nous avons défini et programmé les premières actions de notre mandat : tout d'abord le démarrage des travaux du restaurant scolaire pour l'école Gambetta puis le lancement de la réfection de l'éclairage public qui sera réalisée sur les 5 prochaines années.

En parallèle, nous travaillons sur le centre-ville, projet pour lequel une concertation publique sera organisée (lorsque les réunions pourront se tenir normalement) et, sur la finalisation du Plan Local d'Urbanisme pour lequel la carte des Aléas «Inondations, ruissellements et glissements de terrain» vient être validée.

La Tour Florie-Richard (XIVème siècle) sera restaurée afin d'accueillir la locomobile de Louis-Antoine MICHEL-VILLAZ qui a permis à Beaurepaire de devenir la première ville de France dont l'éclairage public a été électrifié.
Très attachés à l'Hôpital de Luzy-Dufeillant et au Dauphin Bleu, nous suivons avec beaucoup d'intérêt le projet local du nouvel établissement, plus fonctionnel.
Nous collaborons également avec différents bailleurs sociaux qui œuvrent pour un meilleur habitat et une mixité sociale sur notre commune.

Vous découvrirez, dans cette édition trimestrielle, le nouveau logo de la ville de Beaurepaire.
D'ici la fin du mois de janvier, le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne. Modernisé, complet et intuitif, il répondra aux attentes et aux besoins de tous.

Nous sommes également fiers de vous annoncer que notre ville a été sélectionnée par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » afin notamment de redynamiser le centre-ville. Une bonne nouvelle pour la fin d'année 2020 et une très belle satisfaction !

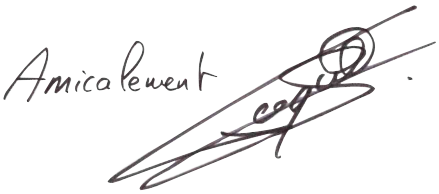
Je terminerai en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants et acteurs économiques qui démontrent l'attractivité de notre commune et qu'avec regret, nous n'avons pas pu recevoir plus chaleureusement.

Bien évidemment, l'épreuve que nous traversons ne s'est pas arrêtée au 1er janvier 2021 mais j'espère un horizon meilleur pour chacun d'entre nous, sans crainte de l'avenir et de l'inconnu.

Soyez assurés de notre mobilisation et de notre soutien en ces temps difficiles.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Yannick PAQUE,
Maire de Beaurepaire



***Veuillez retrouver sur le site internet de la ville* www.ville-beaurepaire.fr,**
***les Vœux du Maire, en message vocal, en cliquant sur* Vœux du Maire 2021**



Bienvenue à **Mme Myriam GUILLET**,
nouvelle responsable de l'administration générale.

Ça s'est passé ...





Octobre 2020 - 32ème édition des Rencontres du Cinéma



Commémoration du 11 novembre



Décembre 2020
Distribution des masques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Octobre 2020 - Chantier éducatif - entretien des cimetières



12 Décembre 2020 - Distribution des colis en remplacement des inscrits aux repas de Noël des seniors





Illuminations dans la ville





Décembre 2020 - Chantier éducatif - Création d'un jeu de société sur la prévention





19 et 20 décembre 2020 - Campagne de dépistage Covid-19





Décembre 2020 - Terrassement du futur restaurant scolaire







Janvier 2021 - Galette des rois à l'EHPAD «Le Dauphin Bleu»

CFAI et Pôle de Formation de Beaurepaire

Le Pôle de Formation des industries technologiques de l'Isère possède un site à Beaurepaire. Il fait partie du réseau de formation industrielle de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. Il accueille des jeunes à partir de la troisième et des moins jeunes.

Le pôle en quelques chiffres :

- ⇨ 178 apprentis en formation
- ⇨ 32 salariés d'entreprises et demandeurs d'emploi en formation
- ⇨ 17 formateurs parmi les 28.5 équivalents temps pleins.
- ⇨ 6 formations : CAP Electricité / Chaudronnerie BAC PRO Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés / Maintenance des Équipements Industriels / Technicien en Chaudronnerie Industrielle/ Technicien d'Usinage. Rentrée de septembre une 7ème formation : BTS Maintenance des Systèmes de production
- ⇨ Nombre de places en internat : jusqu'à 80
- ⇨ Superficie 5500 m2 répartis : 2600 m2 d'ateliers et 2900 m2 de salles de cours avec 4 plateaux techniques



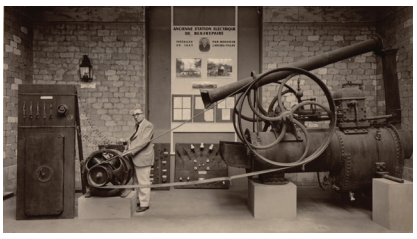
Visite de Joël Giraud, secrétaire d'état

Le pôle de formation de l'Isère de Beaurepaire participe depuis sa création (juillet 1963) au développement économique du territoire en proposant des formations en partenariat avec les PME industrielles.
Les dirigeants et la municipalité de Beaurepaire s'attachent à construire un cadre de partenariat et définir quelques projets à mettre en place. En juin 2020, un accord a été rapidement trouvé sur le projet de rénovation de la Locomobile de Louis Michel-Villaz. La direction du pôle formation Isère souhaite poursuivre son intégration à la vie locale de la commune de Beaurepaire et des environs.
Les formateurs, tous issus du monde industriel, transmettent



Manufacture des tabacs - 1963

aux apprentis un savoir-faire reconnu dans les domaines de la maintenance, l'électrotechnique, l'usinage, le soudage et la chaudronnerie. Ils apportent aussi une réponse éducative en développant les savoirs dits transversaux. Depuis le début de l'année scolaire, les apprentis ont ainsi pu participer aux rencontres internationales du cinéma de Beaurepaire (participation à la projection du film en avant-première) et suivre l'intervention du SICTOM concernant le tri des déchets. D'autres projets sont en cours (théâtre, sport, culture, citoyenneté, environnement, langue, tourisme ou patrimoine …). L'internat c'est aussi un lieu de vie, dans une ambiance décontractée : 2 soirées barbecue et pétanque ont été organisées.



Louis Michel-Villaz et la locomobile - 1950

Vendredi 9 octobre Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité était accueilli par le Pôle de formation Isère de Beaurepaire à l'initiative de Monique LIMON, Députée de la 7ème circonscription de l'Isère. De nombreux élus étaient présents.

Cette visite a permis de réaffirmer l'attachement des dirigeants du pôle formation à la poursuite de son développement :
- en créant un internat d'excellence par la rénovation du mobilier et du foncier bâti,
- en ouvrant un **BTS Maintenance** des Systèmes **dès la rentrée 2021.**
- et en apportant une réponse sociale et éducative au service de la réussite professionnelle de chaque apprenti.

Pour en savoir plus :
www.formation-industries-isere.fr



Pôle de formation de nos jours

Centre Hospitalier de Luzy-Dufeillant

Rapprochement entre le CENTRE HOSPITALIER de Luzy-Dufeillant et l'EHPAD LE DAUPHIN BLEU - L'ESCALE,
UN AVENIR EN COMMUN ET UN PROJET MAJEUR POUR LE TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE.



Vue aérienne de l'EHPAD Le Dauphin Bleu L'Escale et le centre hospitalier de Luzy-Dufeillant

Le Centre Hospitalier de Luzy-Dufeillant est un établissement de santé de proximité disposant de 119 lits dont 35 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et 84 places d'hébergement. L'établissement est aussi membre du Groupement Hospitalier de Territoire Valrhône Santé qui associe également les établissements de Vienne, Condrieu, Givors, Pélussin, St Pierre-de-Bœuf, avec pour objectif d'améliorer les parcours de soins, faciliter l'accès aux soins des populations et pouvoir proposer à la population de ce territoire un accès à différentes spécialités médicales.

L'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) Le Dauphin Bleu - L'Escale propose quant à lui 80 places d'hébergement permanent, 15 places d'hébergement temporaire et 25 places de SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

Le Centre Hospitalier de Luzy-Dufeillant et L'EHPAD Le Dauphin Bleu - L'Escale ont validé, courant 2019, **un projet médical commun**, partagé et élaboré conjointement avec la médecine de ville. Ces deux établissements publics sont inscrits de façon historique dans une démarche de coopération notamment au vu de leur proximité géographique, du développement d'activités médico-sociales similaires et d'animations communes au profit des résidents accueillis mais également par le partage de compétences et la mutualisation de professionnels de santé.

Ce projet médical commun ambitieux a vocation à fournir une offre de santé et médico-sociale d'excellence reconnue selon sept axes forts :



- ⇨ fonder une dynamique d'échange régulier, d'interconnaissance, de consultation et de coordination plus dense entre tous les acteurs du territoire
- ⇨ constituer une coordination locale opérationnelle des parcours patients/usagers entre les offreurs de service dans le cadre d'un partenariat renforcé notamment avec la maison de santé et les autres acteurs du secteur médico-social
- ⇨ participer au renforcement de l'accès aux soins à Beaurepaire par le maintien et le développement de consultations avancées
- ⇨ pérenniser le SSR et les EHPAD,
- ⇨ adapter la capacité des EHPAD à la grande dépendance par le développement de dispositifs spécifiques à la prise en charge des maladies neuro-dégénératives de type Alzheimer, des pathologies du Grand Age, du vieillissement des personnes en situation de Handicap en développant des unités d'hébergements spécifiques et des services adaptés (Pôle d'activités et de soins adaptés)
- ⇨ renforcer l'offre à destination des personnes vivant à domicile et de leurs aidants (création d'un accueil de jour, favoriser le développement d'une offre de logements adaptés et de transition)
- ⇨ compléter l'offre de psychiatrie en EHPAD par le partenariat avec les acteurs de cette spécialité.

C'est dans cette continuité que leurs instances respectives ont acté un rapprochement progressif de ces 2 structures en vue de l'instauration, dans un premier temps, d'une direction commune entre les 2 établissements. Le 1er juillet dernier, M. Sébastien Vivès-Torrens, directeur délégué du Centre Hospitalier De Luzy-Dufeillant a été nommé directeur par intérim de l'EHPAD Le Dauphin Bleu – L'Escale suite au départ à la retraite de son directeur, M José Hernandez.

Le point d'orgue de ce projet médical commun et de ce rapprochement des 2 établissements est **de donner naissance ensemble, à un nouvel établissement avec la construction d'un nouveau centre hospitalier au service de la population du territoire de Beaurepaire** intégrant les locaux actuels de l'EHPAD Le Dauphin Bleu – L'Escale, projet soutenu par la municipalité, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère.

US BEAUREPAIRE HANDBALL :

L'activité, malgré tout

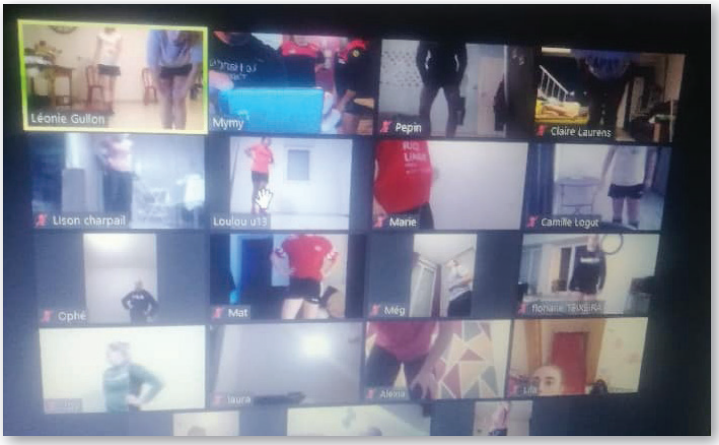
Sport de contact et d'intérieur, le handball cumule les incompatibilités avec la situation sanitaire. Un casse-tête pour les dirigeants du club beaurepairois comme pour tous les autres. Au gré des restrictions gouvernementales, le bureau directeur a dû s'adapter pour maintenir l'activité.

Pour les joueurs seniors, pas d'entraînement possible : qu'à cela ne tienne, chacun a pu depuis chez soi participer aux séances proposées à distance. La saison des féminines, en Nationale 2 cette année, devrait finalement redémarrer en février et les joueuses n'ont pas relâché leurs efforts pour maintenir une condition physique indispensable.

Depuis le 15 décembre, les jeunes ont pu reprendre le chemin du gymnase dans le respect des gestes barrières



et des contraintes nouvelles : pas de contact, et chacun son ballon. Cela permet tout de même de travailler sur les



fondamentaux techniques et le travail physique individuel. Aux dernières nouvelles les championnats jeunes pourraient reprendre en janvier, mais l'essentiel est de conserver la dynamique de groupe et l'activité physique des enfants et adolescents.

Grosse satisfaction cette saison, la nouvelle offre de pratique à destination d'un public en situation de handicap mental, **le hand'ensemble**, en association avec l'Afipaeim de Beaurepaire. Ce public, considéré comme prioritaire, n'était pas impacté par les restrictions si ce n'est bien sûr par le récent couvre-feu qui s'applique à tous. Ces nouveaux joueurs enthousiastes ont donc pu continuer presque normalement leurs entraînements, et vont même bientôt recevoir leurs tout nouveaux maillots.

Nul ne sait aujourd'hui avec certitude de quoi 2021 sera fait. Malgré cette période particulière, le club se prépare au mieux. La page de l'entente Bièvre-Valloire tournée, il s'agit de continuer à former joueurs et bénévoles, et de garder le contact avec le public et les partenaires. L'US Beaurepaire entend donc bien être prête lorsque, enfin , le gymnase pourra à nouveau résonner des encouragements du public.

➪ **Plus d'informations : Tél. : 06 60 91 10 02**
Courriel : communication.usbhand@gmail.com

BAÏLAR ES VIDA :

Baïlar Es Vida a pour but de promouvoir la danse pour tous. Cette toute jeune association Beaurepairoise s'efforce de proposer des cours de qualité à des prix très accessibles et ce, dans une atmosphère conviviale et chaleureuse. Cette année, les danses latines sont à l'honneur. Des cours de Salsa, Bachata et Kizomba sont dispensés par un professeur de danse professionnel dans le respect des mesures sanitaires. L'espace offert par la salle polyvalente permet en effet le respect des distanciations.

L'association compte également proposer des événements dansants : soirées de pratique, auberges espagnoles, stages…



➪ **Site : https://bailaresvida.fr**
Facebook : assobailaresvida
Contacts : 06 24 32 84 54 ou 06 52 19 02 19
Courriel : contact@bailaresvida.fr

USB Ski

SKI LOISIR BEAUREPAIRE :

Ski Loisir Beaurepairois (SLB) propose des sorties le samedi ou le dimanche.

Le car part de l'ancienne gare SNCF de Beaurepaire, le dimanche ou samedi matin. Les participants aux sorties doivent s'inscrire la semaine précédente.
Le départ retour de la station s'effectue à 17h pour une arrivée à Beaurepaire aux alentours de 19h30 / 20h.
Les skieurs doivent être présents 15 minutes avant les horaires de départs prévus.

Calendrier 2020-2021 :

sous réserve des annonces gouvernementales

- Samedi 30 janvier **Courchevel** (6h30)
- Samedi 6 février **Les Karellis** (6h30)
- Dimanche 21 février **Les Sept Laux** (7h)
- Samedi 27 février **St François-Longchamp** (6h30)
- Samedi 13 mars **Les Arcs** (6h30)
- Samedi 20 mars **Les Ménuires** (6h30)
- Samedi 03 avril **Val d'Isère** (6h30)



FONCTIONNEMENT :

ADHÉSION : adulte : 10 €, enfant : 5 €
TARIFS DES SORTIES :
Car + forfait + assurance : 45 €
Piéton, ski de fond : 25 € (car uniquement)

Les INSCRIPTIONS se font en début de semaine, avant le jeudi 18 heures :

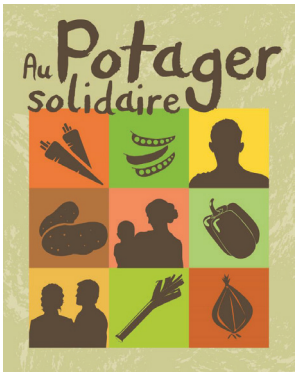
⇨ au magasin « **TECHNICIEN DU SPORT** » ZAC Le Suzon (ancien LIDL) à Beaurepaire

⇨ ou sur le site de paiement en ligne du club partenaire de SAINT VALLIER : **https://www.apayer.fr/skistvallier**

⇨ **Contacts : 06 61 37 16 46 ou 06 65 76 35 59**

Associations solidaires

AU POTAGER SOLIDAIRE



**L'épicerie solidaire,
le mieux manger pour tous.**

Pourriez-vous bénéficier du tarif réduit pour des produits locaux de qualité, des légumes de notre jardin cultivés sans pesticide ?

⇨ **Oui, si vous bénéficiez d'un minima social (RSA, AAH, ASS, etc).**

⇨ **Oui, si votre quotient familial (CAF, MSA) est inférieur à 800€.**

Vous êtes dans l'une de ces situations ? Rien de plus simple, présentez votre justificatif à votre prochaine visite lors du passage en caisse !



⇨ **Oui, si votre reste à vivre est de moins de 9€ par jour et par personne.**

Pour le calculer, venez rencontrer Isabelle les 1er et 3ème samedi matin de chaque mois. **5 avenue des Terreaux**

Contact : 04 26 05 32 95
Courriel : au.potager.solidaire@gmail.com

ADMR
la référence du service à la personne

1° Service de proximité des services à la personne
(Certification AFNOR des services à la personne)

L'auxiliaire de vie : le métier indispensable au maintien à domicile

⇨ Il intervient auprès des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes handicapées : il aide «à faire» en stimulant, en accompagnant ou en «faisant à la place» de la personne qui se trouve en incapacité provisoire ou durable d'assumer seule les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne.

⇨ Le métier d'auxiliaire de vie à domicile nécessite un grand sens du contact, un caractère patient et bienveillant et une véritable vocation dans la volonté d'être utile aux autres. Les aidants se trouvent souvent confrontés à la grande solitude des seniors. Leur présence leur permet alors de réconforter la personne âgée, la distraire, l'inciter à participer à des sorties mais aussi contribuer à son bien-être en l'aidant à se coiffer, prendre soin d'elle ou choisir une tenue. Ces aspects du métier d'auxiliaire à domicile sont très importants car ils permettent au senior de se sentir entouré et écouté. Cela participe à l'estime des personnes et au maintien du lien social.

⇨ L'auxiliaire de vie à domicile a également une importante mission pour le maintien en bonne santé de la personne âgée ou handicapée. En effet, en étant en contact régulier voire quotidien avec le senior, l'auxiliaire de vie est plus à même de détecter les pertes de capacités, les difficultés ou l'apparition de nouveaux problèmes de santé chez la personne aidée.

⇨ Nos professionnels sont indispensables pour le maintien à domicile de nos aînés ; ils savent faire preuve de professionnalisme, de bienveillance, d'empathie et beaucoup de sympathie :
«Sans elles, je ne pourrais pas rester chez moi»
«Je les attends avec impatience et elles sont mon rayon de soleil»

Nous recrutons régulièrement des salariés, si vous êtes intéressés, vous pouvez nous déposer votre candidature

⇨ **L'association locale vous accueille :**

• le lundi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h
à la maison des associations,
34 avenue Jean Jaurès
38270 Beaurepaire

• par téléphone
au 04 74 79 73 94
de 7h à 14h

Courriel : admrbeau@fede38.admr.org

Site :
www.admr38.org

ADMR DE BEAUREPAIRE 04 74 79 73 94


ENFANCE ET PARENTALITÉ


ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP


SERVICES ET SOINS AUX SENIORS


ENTRETIEN DE LA MAISON

Nous réservons un espace aux associations souhaitant communiquer avec les beaurepairois.
Merci d'envoyer vos informations **1 mois avant les parutions de janvier, avril, juillet et septembre**, à l'adresse courriel suivante : **servicecom@ville-beaurepaire.fr**

⇨ Renseignements et autorisations d'urbanisme



Le **certificat d'urbanisme** est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le **certificat d'information** et le **certificat opérationnel**. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2ème vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction. Vous pouvez aussi vous renseigner au service urbanisme.

Pour toute construction ou tout aménagement, il est nécessaire de contacter le service d'urbanisme : ***Chaque projet, parce qu'il a un impact sur le paysage naturel et urbain, l'environnement et l'espace public, concerne la collectivité et est régi par la Loi*** (Code de l'urbanisme). Il doit répondre aux exigences du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

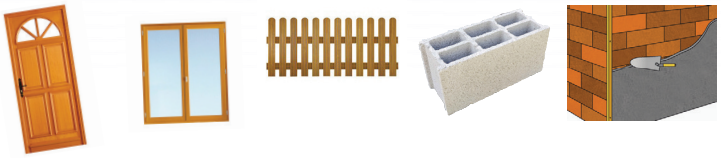
Un changement d'aspect extérieur, y compris un abri de jardin, une véranda, une avancée de toit, un ravalement de façades, etc…, une clôture, une piscine ou la division d'une parcelle, est soumis à autorisation.

Il en est de même pour changer la destination d'une construction existante (par exemple un garage transformé en pièce de vie). Quel que soit votre projet sur la commune, des permanences de l'**architecte-conseil ont lieu** deux fois par mois (1er et 3ème jeudi de chaque mois) pour un rendez-vous sur place. **Les rendez-vous sont à prendre auprès du service urbanisme.**

⇨ Façades

Qu'il s'agisse de ravalement, d'entretien, de nettoyage ou de peinture de façade, ces travaux sont strictement encadrés par la loi. Des procédures obligatoires ainsi que des réglementations locales existent et doivent être respectées. Un panel de couleurs doit être strictement respecté.

Le ravalement de façade fait partie des obligations légales pour les propriétaires ou copropriétaires d'une résidence. Selon l'article L.132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette opération doit se faire tous les dix ans.



Toutefois, les autorités peuvent exiger la rénovation de votre façade dans certains cas.

La commune peut apporter une aide financière au ravalement de façade du centre-ville et selon la surface rénovée.

⇨ **Attention :**



En centre-ville et entrées de ville, il est obligatoire de prendre rendez-vous **avec l'architecte-conseil** **AVANT** tout ravalement de façade, changement de menuiseries/volets, toitures, enseignes publicitaires et modification d'un aspect extérieur.

Téléchargement des divers documents d'urbanisme :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

⇨ **Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service Urbanisme de la mairie :**
par téléphone : 04.74.79.22.67
par courriel : urbanisme@ville-beaurepaire.fr
ou bien sur place :
le service Urbanisme est ouvert au public :
Lundi - Mercredi - Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h.



Intercommunalité

LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plus particulièrement sur Beaurepaire (en bleu).

⇨ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** • Proposer aux entreprises, aux commerçants, aux agriculteurs des conditions favorables à l'exercice de leurs activités • Soutenir la création d'emplois et l'accompagnement vers l'emploi.
Les zones économiques et artisanales : les Fromentaux, la zone la Maladière-friche Pichon, la Zone de Champlard, le soutien à Élan Cœur de Beaurepaire, le dispositif des chèques cadeaux.
Des actions d'accompagnement vers l'emploi dans le cadre du plan d'inclusion active en lien avec des partenaires comme le centre social de l'île du battoir et la Mission Locale de la Bièvre.
Des aides à la création d'emploi via l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique ou Initiative Isère Vallée du Rhône (permanences sur Beaurepaire).

⇨ **ENVIRONNEMENT** • Développer les énergies renouvelables, • Protéger les espaces naturels remarquables, • Agir pour la qualité de l'air.
Lutte contre l'ambroisie.
Aide à la destruction des frelons asiatiques.

⇨ **GESTION DES DÉCHETS** • Collecter les déchets des particuliers • Sensibiliser à la pratique du tri et du compostage.
Le ramassage des ordures ménagères / la déchèterie des Fromentaux / le tri sélectif / délégation du traitement et de la valorisation des déchets au SICTOM de la Bièvre (Penol) /
Les bureaux de la redevance Incitative au pôle EBER de Beaurepaire.



⇨ **TRANSPORTS** • Développer une offre de transports collectifs et à la demande plus opérationnelle.
Etude en cours de la mise en place de systèmes de transports supplémentaires.

⇨ **TOURISME** • Valoriser et animer l'offre touristique du territoire, accompagner les projets de développement.
Le bureau d'information touristique installé dans la Tour des Augustins / Le camping de Beaurepaire.

⇨ **CULTURE** • faciliter l'accès et le partage des ressources culturelles, Créer et gérer les équipements culturels.
L'école de musique Manu Dibango. Le cinéma l'Oron. Les Rencontres Internationales du Cinéma de Beaurepaire. Notre bibliothèque municipale fait partie du réseau des médiathèques du territoire (Écume). Un soutien financier aux projets des associations culturelles.

⇨ **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** Définir l'organisation du territoire et instruire les permis de construire.
Reprise de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (en cours). Instructions des dossiers d'urbanisme.

⇨ **LOGEMENT** • Organiser le développement d'une offre de logements accessibles à tous.

⇨ **ACTION SOCIALE** • Accompagner les habitants dans leurs projets.
Partenariat avec le Centre Social de l'Ile du Battoir

⇨ **ENFANCE** • Proposer une offre d'accueil et des animations dédiées aux enfants et aux adolescents : relais d'assistants maternels, crèches, accueils de loisirs…
Par délégation de service public : Le pôle petite enfance, le Réseau des Assistantes Maternelles / Aide financière à la formation du BAFA / Partenariat avec le contrat enfance jeunesse du centre social de l'île du battoir, le LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) , la ludothèque, le cyber centre, le point d'information jeunesse du CIB /
Soutien à l'association Trait d'Union.

⇨ **SOLIDARITE** • Intervention en faveur du développement social du territoire
Soutien aux secours populaire et catholique de Beaurepaire.
Programme d'actions : à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales, aides aux victimes.
La maison de santé pluri-professionnelle.

⇨ **SPORT** • Créer et gérer les équipements sportifs :
La piscine intercommunale à Beaurepaire. Le gymnase intercommunal à côté du collège.

⇨ **L'EAU** • Distribuer l'eau potable, collecter et traiter les eaux usées et pluviales, préserver les milieux aquatiques, prévenir les risques d'inondations, entretenir et aménager les cours d'eau.
Le service des eaux (permanence au pôle de Beaurepaire). La station d'épuration en Fayaret.

⇨ **VOIRIE** • Aménager, entretenir et sécuriser les voies communautaires.
9 kms de voiries intercommunales sur Beaurepaire, aménagement du carrefour de la rue de la Démocratie de la route de Pisieu et du chemin de Pommier prévu en 2021.

NIDS DE FRELONS

Le frelon asiatique (Vespa velutina) est arrivé en France avant 2005. C'est une espèce invasive qui présente un risque réel pour l'apiculture et pour la biodiversité.



Le frelon asiatique n'a pas de prédateurs et il est un gros consommateur d'insectes, notamment d'abeilles.

Reconnaître un nid de frelons asiatiques :



Afin de passer l'hiver, les jeunes reines fécondées se cachent dans un endroit abrité. Dès le mois de février de l'année suivante, ces fondatrices vont construire un nid primaire. Ces nids sont petits (de la taille d'une orange) et se trouvent à moins de 3 mètres de haut, généralement à l'abri des intempéries : sous un toit, sous une cabane, dans un garage…

La reine commence alors sa ponte : des ouvrières apparaissent peu à peu. Selon la position du nid, la colonie peut agrandir considérablement ce nid jusqu'à la fin de l'été, ou se déplacer là où elles pourront construire un nouveau nid, plus grand, un nid secondaire. Ces nids secondaires sont généralement situés en hauteur, sous la branche d'un arbre. On peut cependant trouver un nid secondaire dans des bâtiments ou dans des haies.



Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Ne vous attaquez pas à un nid seul ! La destruction de jour, le tir au fusil, l'utilisation d'une lance à eau ou l'utilisation du soufre sont à proscrire. Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation, équipés de protections et de matériel adapté pour travailler en hauteur.

⇨ **Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :**

Sur le site www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile «Frelon Asiatique»

GDS Auvergne Rhône-Alpes — La Région Auvergne-Rhône-Alpes

JEUNE ÉCRIVAINE

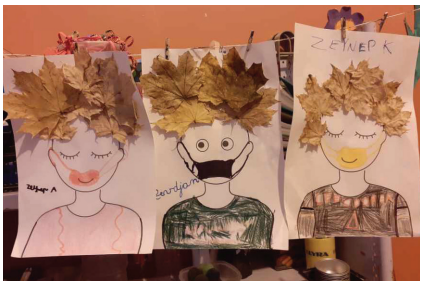


Lily-Rose est en 4ème au Collège Jacques Brel. Les Editions Amalthée viennent de publier son livre qui s'intitule **«Le Chaoursien»**.

Dès la 6ème, son professeur de Français avait été sensibilisé par l'histoire de ce conte. Paru le 11 novembre 2020, il est illustré par Marine Cabidoche.

PÉRISCOLAIRE





Garderie

Pour marquer la saison automnale, les enfants de la garderie des classes élémentaires de l'école Gambetta ont réalisé des arbres quatre saisons et des personnages à la chevelure de l'automne !

Cantine scolaire



Des purificateurs d'air vont être installés dans tous les locaux de restauration pour le bien des enfants. Cette acquisition est subventionnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Nouveaux commerçants

CAPRICE DE L'OCÉAN

Poissonnerie POCHON
«La marée notre passion, le poisson notre métier»
Plateaux de fruits de mer
Plats à emporter - Livraison possible
Ouvert le mardi, jeudi, vendredi et samedi
8h30/12h - 15h/19h
et le mercredi de 8h à 12h30
Tél. 07 84 61 00 22
15 place des Terreaux - 38270 Beaurepaire



DK & FRIENDS

David Boyadjian
Consultant Digital Indépendant
Agence de conseil en communication digitale et réalisation de site internet.
Accompagne et forme les PME/TPE, Indépendants, Artisans, Commerçants,
Institutions dans leur déploiement sur le digital.
www.dkandf.com
Courriel : david@dkandf.com
Tel. 06 25 44 67 19
24 place Yves Pagneux 38270 Beaurepaire



Actualités

NOUVEAU SITE WEB



La ville se dote d'un nouveau site internet, plus moderne et dynamique afin d'apporter une information concrète et rapide aux habitants sur les services de proximité de la commune. Ce site propose une organisation de l'information plus fluide facilitant ainsi sa lecture.
Il s'adapte aux différents formats notamment smartphone.
Un site nouvelle génération mobile et évolutif !

NOUVEAU LOGO

Notre commune est devenue une petite ville avec ses plus de 5000 habitants. Voici un nouveau logo plus moderne avec un «B» rond et dynamique, 2 traits pour les 2 rivières qui traversent Beaurepaire l'Oron et le Suzon, 2 couleurs : le vert de la campagne, de la ruralité et le bleu de l'eau mais également pour rappeler EBER notre communauté de communes. Retrouvez-le dès à présent sur la page de couverture de notre trimestriel !

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE



Les enseignants de cette école nous ont proposé d'accueillir 23 étudiants en master première année. Leur sujet d'études sera Beaurepaire in situ. Vous aurez certainement l'occasion de les croiser sur le marché le 24 février ou lorsqu'ils arpenteront la ville tout au long du premier semestre.
Merci de leur réserver un bon accueil.

État civil

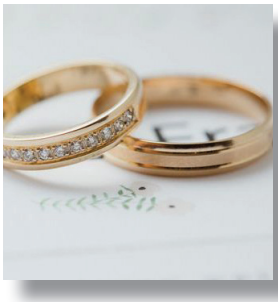
(dernier trimestre 2020)

NAISSANCES



1er octobre : Sahin ESMER
6 octobre : Esila ATES
Margot LEGRAND
22 octobre : Giulian ROUSMANS
23 octobre : Leyla ATILGAN
7 novembre : Théo DERRÉ
23 novembre : Pablo ESCOUBAS
27 novembre : Hévana QUINON
13 décembre : Ambre BENODIR
20 Décembre : Clara PERRIER
21 Décembre : Zeynep EKER

MARIAGE



19 décembre :
Nabil TELALI et Katia BELAZIZ

DÉCÈS



1er octobre : Jeanne CHEVEUD'OR
4 octobre : Gabrielle BADOL
11 octobre : Marc FONDEUR
12 octobre : Elise GRENOUILLER
15 octobre : Marie MAILLOT
24 octobre : Aimé BLANC
Tiffany RUGGERI
25 octobre : Philippe MARAMBAT
26 octobre : Guy JOLI
1er novembre : Berthe FERRE
5 novembre : Edouard PRAS
7 novembre : Georgette FRANDON
9 novembre : Odette LÉTY
10 novembre : Noëlle BECT
13 novembre : Madeleine BOISSIEUX
15 novembre : Alain MACHON
19 novembre : Marcel GAUTHÉ
22 novembre : Aimée AVALLET
23 novembre : Gilbert BOISSIEUX
Denise PASSEMARD
2 décembre : Philippe ROUZIER
5 décembre : Yvette DUPINAY
7 décembre : Hervé GAILLARD
10 décembre : Célie BALLERAND
14 décembre : Odette AVALLET
18 décembre : Renée GUERRY
21 décembre : Amandine GALLOIS
24 décembre : Christophe CHENAVIER
25 décembre : Georges FRAGNOUD
27 décembre : Jacqueline DOUILLET
28 décembre : Arlette BLANC
30 décembre : Josette GUÉRIPEL

Transcriptions de décès :
13 septembre : Rafaël MUNOZ
2 octobre : Marie-Thérèse ROUSSETTE
24 octobre : Brigitte PEGERON
25 octobre : Patrice MONVOISIN
27 octobre : Léonilla FAYANT
4 novembre : Jeannine QUEREYRON
22 novembre : Marie-Odile MILLIÈRE
27 novembre : Edmond BÉAL



ANNIVERSAIRES, 100 ANS !





Nous souhaitons un joyeux anniversaire aux centenaires,
Mme Renée GOUX née le 3 mars 1920 et de Mme Lucie MAGNIAT née le 13 juillet 1920

Agenda

sous réserve des conditions sanitaires, suivre les infos sur www.ville-beaurepaire.fr

DON DU SANG

Rappel des prochaines collectes à la salle polyvalente de 16h30 à 19h45 - RDV recommandé sur
https://bit.ly/BeaurepaireEFS
Les lundis 17 mai, 26 juillet, 2 août, 18 et octobre 2021

NOTRE BELLI RIPARI

Assemblée Générale le vendredi 26 mars 2021 à 18h30 - salle polyvalente à Beaurepaire.

Infos pratiques

PERMANENCES

- 28 rue Français (en Mairie) :

- **Conciliateur de justice** : Le jeudi - tous les 15 jours de 9h à 12h - Sur rendez-vous au 04.74.79.22.60
- **C.A.F.** : Uniquement sur RDV sur caf.fr
- **CPAM** : Tous les mercredis de 9h à 12h et sur RDV au 3646 ou ameli.fr - Bureau 2
- **MSA Contrôleur** : Maison de Services au Public (MSAP) à La Côte-Saint-André de 9h-12h sur RDV au 09.69.36.87.00
- **CARSAT (Service Social)** : tous les mardis de 9h à 12h et 13h à 16h - Sur RDV au 04.76.46.11.44 ou ssocial.vienne@carsat-ra.fr ; Mme CHABOUD : accès aux droits et aux soins des publics précaires. Maintien à domicile des personnes âgées.
- SOLIHA (ex. PACT de l'ISERE) : 1er mercredi sur RDV de 10h à 12h au 07.81.02.94.43
- Droit du travail : le jeudi de 13h30 à 17h

- MAISON DES ASSOCIATIONS 34 avenue Jean Jaurès :

- **TRAIT D'UNION** (médiation familiale) : Mardi et jeudi - Info et rendez-vous au 04.74.85.02.95 ou traitdunion@osj.asso.fr
- **MAISON DES ADOLESCENTS** : Sur rendez-vous au 04.74.53.89.21 ou par courriel : accueil.ir@ado38.fr

Mission Locale de la Bièvre - MOB

Accueillir, orienter et accompagner les jeunes de 16 et 25 ans sortis du système scolaire, vers la formation, l'emploi, la vie quotidienne. La Mission Locale de la Bièvre dispose notamment d'un cyber Emploi en libre accès.
Siège social : 103 rue Chorier - BP 38 - 38270 Beaurepaire
Tél. 04 74 79 18 18 - Courriel : mob@mlbievre.com
Site : **www.mission-orientation-bievre.fr**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1er janvier, la trésorerie située au 22 avenue des Terreaux, est **fermée définitivement**. Les usagers pourront s'adresser à la trésorerie de Roussillon. Plus d'informations dans le prochain bulletin municipal.

SERVICE DE «PAIEMENT DE PROXIMITÉ»

Il est désormais possible de payer les factures (à condition qu'elles comportent un «QR code») de cantine, crèche, d'hôpital, les amendes ou impôts, en espèces (jusqu'à 300 €) ou en carte bancaire (sans limitation de montant, sauf pour les impôts), dans les bureaux de tabac partenaires, partout en France. La liste des buralistes agréés est mise à jour périodiquement sur le site internet **impots.gouv.fr**
Sur Beaurepaire le TABAC PRESSE LE GEMO : 24 RUE DE LA RÉPUBLIQUE assure ce service.

DÉCHETTERIE Horaires d'hiver

Jusqu'au 31 mars 2021, les horaires de la déchetterie de Beaurepaire sont : lundi - mardi - mercredi - vendredi - samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi uniquement de 13h30 à 17h.

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ÎLE DU BATTOIR

410 chemin du 5 Août 1944 - 38270 Beaurepaire
Tel : 04.74.79.07.20 - Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Toutes les infos sur
https://www.centresocial-territoiredebeaurepaire.fr/

Redevance incitative

Service de collecte de vos déchets ménagers

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation de vos déchets ménagers. Le bon fonctionnement du service de collecte est l'affaire de tous !

⇨ Signalez tout changement de votre situation !

- Vous arrivez ou quittez notre territoire ? Nouvelle arrivée ? Sur le départ ? Il est obligatoire d'avertir le service redevance incitative de la Communauté de Communes au 04 74 84 67 29 (appel gratuit d'un fixe)
- Du changement au sein de votre foyer ? Si le nombre de personnes accueillies au sein de votre foyer évolue, vous pouvez demander à changer votre bac pour une taille inférieure ou supérieure, plus adaptée à votre production de déchets. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit de déposer des sacs sur la voie publique en dehors des bacs qui vous sont fournis. Le cas échéant, le nombre de levées nécessaires pour les évacuer vous sera facturé.

⇨ Informations pratiques

- La collecte est assurée tous les 15 jours (sauf du 1er juillet au 31 août où la collecte a lieu toutes les semaines),
- Si vous n'avez pas reçu le calendrier de collecte, vous pouvez en faire la demande au service de la redevance incitative.
- **Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés rapidement après la collecte**
- L'entretien de votre bac : le nettoyage intérieur et extérieur du bac est à votre charge. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est vivement conseillé d'utiliser des sacs à l'intérieur des bacs roulants.
- En cas de vol ou de détérioration, votre bac est remplacé gratuitement sur simple appel téléphonique au 04 74 84 67 29

Les dépôts sauvages, notamment autour des points d'apports volontaires ou de votre bac à ordures ménagères, sont interdits et susceptibles de poursuites.
En plus de leur impact néfaste sur l'environnement, leur nettoyage et leur traitement ont un coût pour la collectivité et donc pour les usagers. **La sanction encourue va jusqu'à 1 500 € d'amende avec la confiscation du véhicule** ayant servi au transport des déchets (articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal).

⇨ Facturation de fait

Pour les personnes qui ont refusé les bacs à l'enquête, à la livraison, ou ont refusé de répondre à l'enquête, une somme forfaitaire annuelle, correspondant à l'abonnement complet annuel d'un 80 L et à 52 présentations (pour le centre-ville de Beaurepaire et cas particulier) ou à 26 présentations pour le pavillonnaire, sera appliquée. Si l'usager se manifeste et accepte de rentrer dans le système en cours d'année : le montant dû sera recalculé au prorata temporis et la facture de la redevance activée à cette date. Cette facturation de fait évoluera en fonction des prix unitaires votés chaque année par le Conseil Communautaire.

Pour tous renseignements supplémentaires :
– service redevance incitative : 04 74 84 67 29 ou ri@entre-bievreetrhone.fr - Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h - Pôle de proximité EBER : 28 rue Français - 38270 Beaurepaire

Imprimé sur papier recyclé 135 g/m² - Mairie de Beaurepaire - Directeur de publication : Yannick PAQUE - Rédaction/Photos/Réalisation : Commission communication - Impression : Imprimerie VIENNE IMPRIM PUBLICITÉ - Tiré à 2750 exemplaires - Dépôt légal à parution du Trimestriel d'informations.